
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 18 mars 2014, au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau situé au 5, rue de la Polyvalente, dans la ville de Gracefield à compter de 18 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Michel Merleau.

Sont présents :

Municipalités représentées

Monsieur le conseiller Denis Charron	Aumond
Monsieur le conseiller Laurent Fortin	Blue Sea
Madame la conseillère Julie Jolivette	Bois-Franc
Monsieur le conseiller Réjean Major	Bouchette
Madame la conseillère Chantal Lamarche	Cayamant
Monsieur le conseiller Bernard Cayen	Déléage
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon	Denholm
Monsieur le conseiller Neil Gagnon	Egan-Sud
Madame la conseillère Joanne Poulin	Gracefield
Monsieur le conseiller Gérard Coulombe	Grand-Remous
Monsieur le conseiller Ota Hora	Kazabazua
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle	Lac-Sainte-Marie
Monsieur le conseiller Morris O'Connor	Low
Madame la substitut Estelle Labelle	Maniwaki
Monsieur le conseiller Ronald Cross	Messines
Monsieur le conseiller Alain Fortin	Montcerf-Lytton
Monsieur le substitut Martin Lafrenière	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur André Beauchemin, directeur général, madame Véronique Denis, greffière et adjointe à la direction générale et madame Lynn Kearney, trésorière et adjointe à la direction générale.

Des conseillers municipaux, des journalistes ainsi que plusieurs citoyens sont également présents.

La députée sortante de Gatineau, Madame Stéphanie Vallée, est également présente pour la présentation du préambule relatif au Plan de gestion du Touladi.

Préambule – Plan de gestion du Touladi (MDDEFP)

Monsieur le Préfet invite la biologiste Julie Deschênes, du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, ainsi que M. Harold Ericksen, agent de la faune, à présenter le Plan de gestion du touladi.

Des préoccupations sont soulevées par des citoyens et des questions sont posées relativement à la période de consultation ayant précédé l'adoption du Plan. Des précisions sont apportées par Mme Deschênes.

Deux pétitions sont déposées à MRCVG afin de s'opposer à la fermeture des lacs et monsieur le préfet Michel Merleau informe les représentants des groupes ayant déposé les pétitions que celles-ci seront envoyées au MDDEFP.

Un compte-rendu plus exhaustif du préambule a été rédigé afin de tenir compte des préoccupations soulevées et des réponses données.

Ouverture de la séance par le préfet

Monsieur le Préfet déclare la séance ouverte à 19 h 10 et aborde ensuite l'ordre du jour.

2014-R-AG094	Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 18 mars 2014 Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec ajout de l'item suivant : - 900-1 Contrat photocopieurs. ADOPTÉE
2014-R-AG095	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 18 février 2014 Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2014 soit adopté tel que présenté. ADOPTÉE
	Dépôt du rapport d'activités du préfet – Période du 19 février au 18 mars 2014 Monsieur le préfet dépose et présente son rapport d'activités pour la période du 19 février au 18 mars 2014. Il informe les conseillers et conseillères de diverses rencontres auxquelles il a participé, notamment dans les dossiers de Produits Forestiers Résolu, schéma d'aménagement, relance du Mont Ste-Marie, Transports Lemens, municipalités industrielles, forêt de proximité et son élection à la présidence du CLD.
2014-R-AG096	Nomination de monsieur le conseiller Robert Coulombe au titre de président du comité de l'Administration générale Considérant la résolution no 2014-R-AG003, adoptée en date de la séance ordinaire du 21 janvier 2014, par laquelle le Conseil a formé les comités consultatifs et statutaires de la MRC et abroge toutes résolutions antérieures afférentes; Considérant que lors de sa séance de travail du 14 janvier 2014, le comité plénier a exprimé son souhait que soient confirmés par le Conseil les présidents des comités consultatifs et statutaires de la MRC à la suite de recommandation d'une candidature reçue par chacun de ces comités; Considérant l'article 14 de la résolution no 2014-R-AG003 adoptée lors de la séance ordinaire du 21 janvier 2014; Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale, en date de sa séance du 11 mars 2014, pour cette nomination. En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu de nommer monsieur le conseiller Robert Coulombe au titre de président du comité de l'Administration générale. ADOPTÉE
2014-R-AG097	Octroi de contrat à Mélanie Auger, technologue en architecture – Conception de plans – Réaménagement de locaux Considérant la désuétude de certains locaux actuellement occupés par des employés de la MRC; Considérant l'urgence de procéder à des travaux de réaménagement et de rénovation dans des locaux loués à la ville de Gracefield; Considérant qu'au siège social de la MRC, certains bureaux pourraient également être réaménagés de façon à en favoriser l'utilisation et à maximiser l'espace actuellement disponible; Considérant qu'une étude des besoins doit préalablement être réalisée par la direction générale, en collaboration avec un spécialiste, pour déterminer les réaménagements possibles à être réalisés; Considérant la soumission déposée par Mélanie Auger, technologue en architecture, proposant 3 options;

Considérant que l'option 1 prévoit un service de conception pour le réaménagement de l'espace du service de l'évaluation, de l'aire de réception ainsi que de l'aire de la salle de conférence existante, au coût de 2 815,00 \$;

Considérant que l'option 3 prévoit un service de conception pour le réaménagement de l'espace existant dans les locaux municipaux (loués à la ville de Gracefield), au coût de 1 300,00 \$;

Considérant que l'option 1 et l'option 3 pourraient être réalisées conjointement afin qu'une étude complète des besoins et possibilités puisse être réalisée simultanément;

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale, en date de sa séance du 11 mars 2014, dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d'octroyer un mandat à Mélanie Auger, technologue en architecture, pour la réalisation des options 1 (Réaménagement de l'espace du service de l'évaluation, l'aire de réception ainsi que l'aire de la salle de conférence existante) et 3 (Réaménagement de l'espace existant dans les locaux municipaux), en collaboration avec la direction générale pour l'évaluation réelle des besoins, au coût total de 4115,00 \$.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Acquisition de serveurs informatiques

Monsieur André Beauchemin informe brièvement les membres du Conseil du suivi du dossier de virtualisation des serveurs.

2014-R-AG098

Appui – Ville de Gracefield – Modification de la LÉRM – Date des élections municipales

Considérant la résolution numéro 2014-02-046 adoptée par le Conseil municipal de la ville de Gracefield demandant l'étude de la possibilité de modifier la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* afin de changer la date de l'élection municipale générale;

Considérant que de nombreux non domiciliés peuvent exercer leur droit de vote dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, tant dans les municipalités locales que pour l'élection du préfet au suffrage universel;

Considérant que la modification de la date de tenue des élections municipales pourrait faciliter l'exercice du droit de vote des non domiciliés dans la MRC;

Considérant que l'adoption du budget de la MRC doit être réalisée le 4^e mercredi du mois de novembre, conformément au Code municipal, soit moins d'un mois après l'élection des membres du nouveau Conseil;

Considérant les courts délais mis à la disposition du Conseil de la MRC pour s'approprier les dossiers budgétaires préalablement à l'adoption du budget;

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale, en date de sa séance du 11 mars 2014, dans ce dossier.

En conséquence, madame la conseillère Chantal Lamarche, appuyée par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu d'appuyer la résolution 2014-02-046 adoptée par le conseil municipal de la ville de Gracefield afin de demander au législateur d'étudier la possibilité de modifier les dispositions de la LÉRM relatives aux élections municipales afin qu'en soit modifiée la date de tenue.

ADOPTÉE

2014-R-AG099

Appui à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Fonds Chantier Canada

Considérant que la réhabilitation des infrastructures municipales est fondamentale pour la prospérité du Québec et du Canada et constitue un défi tripartite des gouvernements fédéral, provincial et municipal;

Considérant que les municipalités québécoises ont été des partenaires de premier plan dans la relance économique du Canada en mettant en œuvre des centaines de projets d'infrastructures;

Considérant que l'étude de l'UMQ sur l'état des infrastructures municipales au Québec réalisée par les firmes Deloitte et E&B Data démontre des besoins majeurs qui nécessitent des investissements de plus de 2 G\$ supplémentaires au niveau actuel;

Considérant que le gouvernement du Canada a annoncé dans son budget 2013-2014 un nouveau plan d'infrastructure à long terme doté de 47 G\$ à titre de nouveaux fonds pour les infrastructures nationales, provinciales et locales;

Considérant que ce plan d'infrastructure à long terme permet aux municipalités québécoises de bénéficier d'un support financier indispensable dans un contexte où celles-ci assument déjà 76 % des investissements;

Considérant que l'UMQ réclame un élargissement des infrastructures admissibles aux programmes de financement des infrastructures puisque les municipalités sont des gouvernements de proximité imputables et responsables des priorités et des besoins sur leurs territoires;

Considérant que le gouvernement du Canada a récemment annoncé le retrait des infrastructures sportives, culturelles et de loisir aux critères d'admissibilité du Fonds Chantiers Canada;

Considérant que le gouvernement du Québec impose aussi des restrictions aux municipalités dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence qui rendent inadmissibles les projets d'infrastructures sportives, culturelles et de loisir;

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale, en date de sa séance du 11 mars 2014, à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu d'appuyer les démarches prises par l'UMQ et visant à :

- réitérer au gouvernement du Canada la nécessité d'inclure les infrastructures sportives, culturelles et de loisir dans les projets admissibles au Fonds Chantiers Canada;
- demander au gouvernement du Québec de rendre admissibles les infrastructures sportives, culturelles et de loisir au programme de la Taxe sur l'essence;
- réclamer la signature d'une entente entre les gouvernements du Québec et du Canada dans les plus brefs délais afin de permettre aux municipalités de planifier dès maintenant leur programmation de travaux en vue de la prochaine saison de construction.

ADOPTÉE

2014-R-AG100

Autorisation de signature avec le Centre local d'emploi – Embauche temporaire – Préposé(e)(s) à la numérisation – Service de l'évaluation

Considérant la résolution 2013-R-AG365 adoptée par le Conseil de la MRCVG autorisant la direction générale de la MRC à présenter et à signer toutes documentations et/ou demandes afférentes à la présentation de candidature de la MRC et à procéder à l'embauche d'étudiants admissibles au Programme Emploi d'été Canada, notamment pour le Service de l'évaluation;

Considérant que la résolution 2013-R-AG365 faisait état des besoins du Service de l'évaluation pour le soutien des techniciens dans la numérisation des fiches en préparation de la modernisation des rôles d'évaluation;

Considérant qu'à ce jour, aucune réponse n'a été reçue suite à la demande présentée via le Programme Emploi d'été Canada;

Considérant que des subventions pourraient être disponibles au Centre local d'emploi pour l'embauche de travailleurs visés par des programmes gouvernementaux;

Considérant que ces travailleurs pourraient être soumis à un processus de sélection pour leur embauche temporaire au Service de l'évaluation.

En conséquence, monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d'autoriser la direction générale de la MRCVG à procéder à l'embauche de travailleur(s) subventionné(s) par le Centre local d'emploi en vue de soutenir le personnel du Service de l'évaluation au cours de la période estivale 2014 et à signer toute entente relative à ces embauches avec le CLE.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Poursuite du mandat accordé à la direction générale de la MRCVG – Résolution 2013-R-AG256 – Cour municipale MRC Antoine-Labelle

Monsieur le conseiller Ronald Cross confirme la position des membres présents à la rencontre du Comité plénier tenue le 13 mars 2014 dans le dossier de la cour municipale, suite à une rencontre tenue avec les autorités concernées du Palais de justice de Maniwaki. Conformément au compte-rendu de la rencontre du Comité plénier, il informe la direction générale de la MRC que le mandat qui lui a été donné en vertu de la résolution 2013-R-AG256 est toujours en vigueur et que tous les membres présents demandent que les démarches débutées auprès de la MRC Antoine-Labelle se poursuivent. Monsieur Cross ainsi que Monsieur Merleau, conformément aux conclusions du Comité plénier, demandent à la direction générale d'obtenir les informations nécessaires à une possible adhésion à la cour municipale de la MRCAL, notamment quant aux frais et à la condition sine qua non que la cour puisse siéger sur le territoire de la MRCVG.

2014-R-AG101

Appui – Projet Forêt de proximité – Municipalité de Cayamant

Considérant la volonté de la municipalité de Cayamant de présenter un projet dans le cadre d'un appel de projets à venir par le ministère des Ressources naturelles (MRN) pour le dossier des Forêts de proximité;

Considérant la présentation du projet à être déposé aux membres du Conseil de la MRCVG par la municipalité de Cayamant à l'occasion d'une rencontre du Comité plénier;

Considérant que les balises régissant ces projets n'ont pas encore été confirmées par le MRN;

Considérant qu'un nombre limité de projets pilotes pour les Forêts de proximité devraient être retenus par le MRN;

Considérant la volonté du Conseil de la MRC qu'un des projets pilotes retenus soit dans la MRCVG;

Considérant que le projet de la municipalité de Cayamant comporte un volet régional et que plusieurs acteurs régionaux seront invités à y participer;

Considérant que selon les informations actuellement recueillies, la présentation du projet de la municipalité de Cayamant ne devrait pas empêcher la présentation ultérieure d'autres projets de Forêt de proximité dans la MRCVG;

Considérant la recommandation des membres du Comité plénier à l'occasion de sa rencontre du 13 mars 2014 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu unanimement que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau appuie la municipalité de Cayamant dans le dépôt de son projet de Forêt de proximité au ministère des Ressources naturelles, lorsque les balises relatives aux forêts de proximité seront déterminées par le MRN, et conditionnellement à ce que le projet de la municipalité de Cayamant réponde aux balises à être déterminées par le MRN.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal – Dépôt du compte-rendu du Comité permanent des relations autochtones

Monsieur le Préfet informe les membres du Conseil de différents dossiers discutés à l'occasion de la première rencontre du Comité permanent des relations autochtones.

2014-R-AG102

Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 19 février au 18 mars 2014

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques MRC pour la période du 19 février au 18 mars 2014, totalisant un montant de 320 233,56 \$.

ADOPTÉE

2014-R-AG103

Prélèvements bancaires – MRC – Période du 19 février au 18 mars 2014

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 19 février au 18 mars 2014, totalisant un montant de 181 476,57 \$.

ADOPTÉE

2014-R-AG104

Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 18 mars 2014

Monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 18 mars 2014 totalisant un montant de 248 636,62 \$.

ADOPTÉE

2014-R-AG105

Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 18 mars 2014

Monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par madame la conseillère Joanne Poulin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs des TNO au 18 mars 2014 totalisant un montant de 10 723,59 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

André Beauchemin,
Secrétaire-trésorier et directeur général

2014-R-AG106

Augmentation de la participation du milieu local pour le transport collectif

Considérant que le transport collectif est un outil indispensable pour le développement d'une région;

Considérant le décret numéro 90-2014 concernant le Programme gouvernemental à l'amélioration des services en transport collectif et son financement;

Considérant qu'une subvention peut être accordée, jusqu'à concurrence des montants autorisés, pour assurer le maintien des parcours de transport par autocar interurbain qui risquent de disparaître à court terme ou dont le niveau de service risque de tomber sous le minimum requis;

Considérant que la subvention est maintenant égale au triple de la contribution financière du milieu local et que dans l'ancien programme la subvention n'était que le double de la contribution financière du milieu;

Considérant que la part du milieu pour 2014 a été établie à 10 000 \$;

Considérant la recommandation du comité des transports et télécommunications, en date de sa séance du 4 mars 2014.

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que le conseil de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau autorise l'augmentation de la part du milieu à 15 000 \$ pour l'année 2014, par l'adoption de crédits extrabudgétaires de 5 000 \$, conditionnellement à ce que le financement du programme soit maintenu par le gouvernement provincial.

ADOPTÉE

2014-R-AG107

Octroi de contrat – Mandat dans le cadre du Plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal

Considérant que le besoin d'un consultant spécialisé en sécurité routière du Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal;

Considérant la recherche de prix effectuée et la réception de deux soumissions, au montant de 16 500 \$ de la firme Ruesécurité et de 19 985 \$ pour la firme Aecom;

Séance ordinaire du conseil de la MRC du 18 mars 2014 p. 219

Considérant que la recherche de prix a été ventilée en trois étapes distinctes :

- Commentaires sur le plan de travail
- Analyse des données
- Pistes de solution

Considérant que le mandat de la première étape a déjà été autorisé par la direction générale étant donné un montant inférieur à 5 000 \$ et que le montant pour les trois étapes est en deçà de 25 000 \$;

Considérant que le document pour la recherche de prix prévoit une clause de résiliation par laquelle la MRC peut se retirer de l'entente à tout moment;

Considérant que la firme ayant soumissionné aux plus bas prix a soumissionné aux prix suivants pour chacune des étapes :

- Étape 1 : 3 500 \$
- Étape 2 : 2 500 \$
- Étape 3 : 10 500 \$;

Considérant que le plan de travail et la ventilation des coûts doivent être acceptés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ);

Considérant la recommandation du comité des transports et télécommunications, en date de sa séance du 4 mars 2014.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le conseil de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau octroi le contrat et mandate la firme Ruesécure pour la réalisation des étapes 2 et 3 à la suite de l'approbation du plan de travail tel que présenté au MTQ.

ADOPTÉE

2014-R-AG108

Proposition de maintien des sommes dédiées au fonds de dépannage pour pallier tout manque à gagner éventuel – Tricentris

Considérant que depuis 2012, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est membre de Tricentris, Centre de tri, en vertu de l'entente signée liant les deux parties;

Considérant que l'article 1.4.2 de ladite entente prévoit que la MRC s'engage à verser « Une somme de vingt-quatre mille huit cent vingt-huit dollars (24 828 \$) payable à « Tricentris », sur demande du conseil d'administration, le 1er mars de chaque année civile à partir de 2012 et ce, pour toute la durée de l'entente, afin de combler tout manque à gagner éventuel de «Tricentris », découlant de la gestion de l'établissement de récupération et de conditionnement de matières recyclables ou d'une insuffisance de ces matières prélevées sur le territoire de la « MRC » et ce, calculé en dollars 2012 et sur la population officielle de la MRCVG en 2012 »;

Considérant qu'à l'article 1.5 de ladite entente, il est stipulé que « Les montants mentionnés aux articles 1.4.1 et 1.4.2 de la présente entente sont indexés chaque année selon la variation de l'indice moyen des prix à la consommation pour la région de Montréal tel qu'établi par Statistiques Canada, en janvier de chaque année ainsi qu'en fonction de la nouvelle population inscrite à la gazette officielle. »;

Considérant que la MRC a créé un fonds de réserve à cette fin depuis 2012;

Considérant que le conseil d'administration de Trientris, où siège notamment M. Laurent Fortin, a décidé lors de séance du 8 août 2013 d'appliquer la clause 1.4.2 pour l'année 2014;

Considérant la résolution 2013-R-AG264 adoptée par le Conseil de la MRC (Prévision budgétaire 2014 – Probabilité de versement à Tricentris – Part de la MRCVG prévue pour combler le manque à gagner 2013) qui prévoit la probabilité de devoir verser une somme de 25 608,23 \$ à Tricentris, calculée selon les données disponibles en 2013;

Considérant que le conseil d'administration de Trientris, où siège notamment M. Laurent Fortin, ne se voit plus dans l'obligation d'appliquer la clause 1.4.2. tel que prévu pour 2014;

Considérant que puisque le versement était prévu pour 2014, la reconstitution du fonds est comprise dans les quotes-parts dédiées au tri des matières recyclables au budget 2014 de la MRC;

Considérant la recommandation du Comité de l'environnement du 12 mars 2014 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu de maintenir les fonds déjà constitués, qui représentent près du double du montant nécessaire pour le versement de fonds de dépannage sur demande, pour pallier à tout manque à gagner éventuel chez Tricentris.

ADOPTÉE

2014-R-AG109

Appui – Reconnaissance du Centre de recherche et de transfert en intelligence territoriale (CeRTiT) en un Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) par le gouvernement du Québec

Considérant que la région de l'Outaouais est l'une des rares régions du Québec à ne pas bénéficier de l'apport d'un Centre collégial de transfert en intelligence territoriale (CeRTiT);

Considérant l'adoption, par le Collège de l'Outaouais du Plan stratégique 2014-2019 du Centre de recherche et de transfert en intelligence territoriale (CeRTiT) afin d'obtenir la reconnaissance du CeRTiT à titre de Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST);

Considérant la demande d'appui du Collège de l'Outaouais aux partenaires institutionnels, des milieux de la recherche, du palier gouvernemental de la Région de l'Outaouais, des entreprises et des organismes de développement régional pour cette reconnaissance.

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau appuie le Collège de l'Outaouais auprès du MESRST dans sa demande de reconnaissance de Centre collégial de transfert en intelligence territoriale (CeRTiT).

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Compte-rendu du comité de l'Aménagement du territoire et du développement économique – Énoncé de vision stratégique

Madame la conseillère Joanne Poulin informe les membres du scénario proposé de rencontres de consultation pour l'Énoncé de vision stratégique. Un rappel est également fait aux membres pour la tenue d'une rencontre de Comité plénier le 2 avril 2014 pour la présentation de ce dossier.

Note au procès-verbal – Départ de monsieur le conseiller Neil Gagnon

Départ de monsieur le conseiller Neil Gagnon à 20 h 05.

2014-R-AG110

Autorisation de signature – Politique nationale de la ruralité 2014-2024 – Pacte rural 2014-2019

Considérant que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire peut, en vertu de l'article 21.30 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, chapitre M-22.1), conclure avec une MRC ou un organisme équivalent une entente pour la mise en application d'une politique du gouvernement;

Considérant que le gouvernement a adopté, le 6 novembre 2013, la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 (ci-après la Politique) et que le Décret 882-2012 du 20 septembre 2012 concernant le ministre délégué aux Régions (ci-après appelé le ministre) a pour effet de confier à celui-ci la responsabilité de l'application de la Politique;

Considérant que la Politique met de l'avant l'approche intersectorielle au sein de chaque MRC, ou organisme équivalent, pour plus de synergie entre les partenaires dans les milieux, ainsi que plus de cohérence et d'efficacité dans les actions posées;

Considérant que la Politique a pour pivot le Pacte rural, conclu entre le gouvernement du Québec et chaque MRC, ou organisme équivalent, pour permettre la réalisation de projets en fonction des priorités de chaque milieu;

Considérant que la Politique fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours pour en confirmer ou adapter, au besoin, ses visées;

Considérant que le ministre a identifié la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau comme partenaire pour la mise en œuvre de la Politique;

Considérant la recommandation du comité de la Ruralité et du Développement social lors de sa séance du 6 mars 2014 d'accepter toutes les conditions du Pacte rural et d'en autoriser la signature par le préfet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d'autoriser monsieur Michel Merleau, préfet, à signer pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau l'entente portant sur le Pacte rural 2014-2019 dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024.

ADOPTÉE

2014-R-AG111

Appui à la MRC du Haut-Saint-Laurent – Échéance des appels de projets – Politique nationale de la ruralité 2013-2014

Considérant que la Politique nationale de la ruralité 2013-2014 a été lancée le 5 décembre;

Considérant que la démarche à suivre laisse sous-entendre que l'appel de projets pour l'année 2014 ne sera possible qu'à l'automne;

Considérant que bon nombre d'organisations dépendent de l'aide financière du pacte rural pour réaliser leur projet et dans certains cas, pour assurer la viabilité de leur organisme;

Considérant la recommandation du comité de la Ruralité et du Développement social lors de sa séance du 6 mars 2014 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau appuie la MRC du Haut-Saint-Laurent dans sa demande au ministre délégué aux Régions afin que l'appel de projets, dans le cadre de la Politique nationale de la Ruralité, puisse se réaliser avant l'été 2014.

ADOPTÉE

2014-R-AG112

Modification de la résolution 2013-R-AG196 – Projet de « Protocole de référence unique » - Voix et solidarité des aidants naturels de la Vallée-de-la-Gatineau

Considérant la résolution 2013-R-AG196 du 18 juin 2013 portant sur la priorisation des projets dans le cadre du deuxième appel de projets de mise en œuvre du plan d'action local de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (PAL-LCPES) de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que cette résolution indique parmi les projets retenus une aide financière pour le projet « Protocole de référence unique »;

Considérant que le promoteur indiqué de ce projet était alors le Carrefour Jeunesse Emploi;

Considérant que le projet était composé de deux volets :

- Préparer un bottin des organismes;
- Établir un protocole de référence unique pour la collaboration entre les différents intervenants;

Considérant qu'un bailleur de fonds, soit le Centre local d'emploi, a refusé de participer financièrement au projet et que seule l'élaboration d'un bottin des organismes demeure possible, tel que présentée lors de la demande initiale;

Considérant que l'organisme « Voix et solidarité des aidants naturels de la Vallée-de-la-Gatineau » a énoncé le désir de produire ce bottin;

Considérant la recommandation du Comité de la ruralité et du développement social lors de sa réunion du 6 mars 2014 à ce sujet.

En conséquence, madame la conseillère Joanne Poulin, appuyée par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG :

- Autorise la modification de la résolution 2013-R-AG196 afin d'indiquer que le promoteur du projet « Protocole de référence unique » est « Voix et solidarité des aidants naturels Vallée-de-la-Gatineau », qui bénéficiera de l'aide financière octroyée d'un montant de 8 350 \$, conditionnellement au dépôt de la charte constitutive de cet organisme à la MRCVG;
- Demande que soit précisées que toutes les autres dispositions de la résolution 2013-R-AG196 continuent de s'appliquer à tous les promoteurs qui y sont indiqués, incluant Voix et solidarité des aidants naturels de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

Appui à l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais – Implantation d'une faculté de médecine en Outaouais

Considérant la demande présentée par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) d'appuyer l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais dans sa démarche pour favoriser l'implantation, dans un avenir rapproché, d'une faculté de médecine de l'Université McGill en collaboration avec l'Université du Québec en Outaouais;

Considérant la pénurie de médecins en Outaouais et ses impacts sur les services à la population;

Considérant les nombreux bénéfices de l'implantation d'une faculté de médecine pour la région de l'Outaouais;

Considérant la recommandation du comité de la Ruralité et du Développement social lors de sa séance du 6 mars 2014 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau:

- Appui l'Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais dans sa démarche pour favoriser l'implantation, dans un avenir rapproché, d'une faculté de médecine de l'Université McGill en collaboration avec l'Université du Québec en Outaouais;
- Demande au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et la Technologie de soutenir l'Université McGill en collaboration avec l'UQO, dans leur projet d'implantation d'une faculté de médecine en Outaouais et de soutenir l'UQO dans le développement accéléré de ses programmes dans le secteur de la santé;
- Demande au ministre de la Santé et des Services sociaux de soutenir l'Université McGill, en collaboration avec l'UQO, dans leur projet d'implantation d'une faculté de médecine en Outaouais;
- Demande au ministre responsable de la région de l'Outaouais de soutenir l'université McGill, en collaboration avec l'UQO, dans leur projet d'implantation d'une faculté de médecine en Outaouais;

ET

- Demande à la greffière de la MRCVG de transmettre copie de cette résolution aux personnes suivantes :
 - Monsieur Réjean Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux;
 - Monsieur Pierre Duchesne, au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et la Technologie;
 - Monsieur Stéphane Bergeron, ministre responsable de la région de l'Outaouais;
 - Les députés de la région de l'Outaouais à l'Assemblée nationale;
 - Monsieur Jean Hébert, Président – Directeur général, Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais;
 - Monsieur Jean Vaillancourt, Recteur de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Solidarité rurale du Québec – Lieu de la 19^e Formation nationale des agents de développement rural – Réponse à la lettre du 4 mars 2014

Considérant la résolution 2014-R-AG086 adoptée par le Conseil de la MRCVG à l'occasion de sa séance ordinaire du 18 février 2014, demandant à Solidarité rurale du Québec de reconsidérer le lieu de tenue de la 19^e formation nationale des agents de développement rural du Québec;

Considérant la réponse reçue de Mme Claire Bolduc, présidente de SRQ, en réponse à la résolution 2014-R-AG086;

Considérant la volonté de la MRCVG de maintenir un lien de collaboration et de partenariat avec SRQ, mais que suite à la réponse obtenue, des précisions doivent être apportées aux faits qui y sont énoncés;

Considérant la recommandation du comité de Ruralité et du Développement social du 6 mars 2014 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu qu'une lettre soit envoyée à Solidarité rurale du Québec, avec copie au ministre délégué aux Régions, afin de préciser certaines informations mentionnées dans la lettre datée du 4 mars 2014.

ADOPTÉE

2014-R-AG115

Tourisme Vallée-de-la-Gatineau – Conseil d'administration – Appui à la candidature de Madame Sylvie Geoffrion au sein du collège électoral « Culture et patrimoine »

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurent Fortin et appuyé par madame la conseillère Julie Jolivette que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau appuie la candidature de Madame Sylvie Geoffrion au sein du collège électoral « Culture et patrimoine » prévu aux statuts de l'organisme Tourisme Vallée-de-la-Gatineau (TVG).

ADOPTÉE

2014-R-AG116

TPI - Vente d'une partie du lot 25A, rang II, canton de Church municipalité de Cayamant à monsieur Christian Rochon à des fins de compléments d'établissement

Considérant que monsieur Christian Rochon demande à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau que lui soit vendue une partie du lot en titre;

Considérant que le Ministère des Ressources naturelles n'a pas d'objection à la poursuite du dossier en vertu du décret 231-89 afin de régulariser l'empiètement du bâtiment qui s'y trouve sur les terres publiques intramunicipales. La superficie devrait correspondre à la superficie du terrain occupé, soit d'environ 520 pieds carrés et que la vente du terrain soit effectuée à la valeur marchande;

Considérant qu'avant d'effectuer l'arpentage dudit terrain, l'arpenteur géomètre devra prendre les informations auprès de la municipalité concernée afin de respecter la réglementation municipale;

Considérant la recommandation du comité multiressources, en date de sa séance du 24 février 2014.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau vende à monsieur Christian Rochon une partie du lot 25A, rang II, canton de Church situé dans la municipalité de Cayamant, une superficie approximative de 520 pieds carrés, laquelle superficie sera précisée de façon exacte par l'arpentage du terrain et telle qu'elle sera portée au contrat notarié relatif à la vente de ladite partie de lot et que la vente du terrain soit effectuée à la valeur marchande par un évaluateur agréé le tout aux frais du demandeur.

ADOPTÉE

2014-R-AG117

TPI - Vente d'une partie du lot 23C, rang III, canton de Church municipalité de Cayamant à monsieur Jean-Marie Rochon à des fins de titre précaire

Considérant que monsieur Jean-Marie Rochon demande à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau que lui soit vendue une partie du lot en titre;

Considérant que le Ministère des Ressources naturelles n'a pas d'objection à la poursuite du dossier en vertu du décret 233-89, afin de régulariser l'empiètement des bâtiments qui se trouvent sur les terres publiques intramunicipales. La superficie devrait correspondre à la superficie du terrain occupé, environ 3 969 mètres carrés et que la vente du terrain soit effectuée à la valeur marchande;

Considérant qu'avant d'effectuer l'arpentage dudit terrain, l'arpenteur géomètre devra prendre les informations auprès de la municipalité concernée afin de respecter la réglementation municipale et auprès de la MRC Vallée-de-la-Gatineau service des terres publiques intramunicipales pour ne pas bloquer l'accès au nord du lot 23C qui appartient aux TPI;

Considérant la recommandation du comité multiressources, en date de sa séance du 24 février 2014.

En conséquence, monsieur le conseiller Bernard Cayen, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau vende à monsieur Jean-Marie Rochon une partie du lot 23C, rang III, canton de Church situé dans la municipalité de Cayamant, une superficie approximative de 3 969 mètres carrés, laquelle superficie sera précisée de façon exacte par

l'arpentage du terrain et telle qu'elle sera portée au contrat notarié relatif à la vente de ladite partie de lot et que la vente du terrain soit effectuée au pourcentage de la valeur marchande par un évaluateur agréé tel qu'indiqué à l'annexe 1 du décret 233-89, le tout aux frais du demandeur.

ADOPTÉE

2014-R-AG118

Appui – Agrandissement de la Réserve Kitigan Zibi Anishinabeg – Superficie de 24 kilomètres carrés, Terres du domaine de l'État

Considérant l'importance d'une mise en valeur harmonieuse des ressources forestières de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant la volonté des autorités de la Réserve Kitigan Zibi Anishinabeg de contribuer à la mise en valeur des ressources forestières et de la forêt en général, de façon harmonieuse et intégrée;

Considérant la volonté de la Réserve Kitigan Zibi Anishinabeg d'agrandir son territoire sur une superficie de 24 km carrés de terres du domaine de l'État, à proximité du territoire de la Forêt de l'Aigle, pour y gérer directement le développement forestier et de développer la pratique d'activités récréotouristiques de tous genres;

Considérant l'intérêt manifesté par le Gouvernement du Québec, via le secrétariat aux Affaires autochtones et de sa ministre Élisabeth Larouche et du ministre responsable de la région de l'Outaouais, monsieur Stéphane Bergeron, pour acquiescer à la demande de la Réserve Kitigan Zibi Anishinabeg;

Considérant la volonté de la MRC Vallée-de-la-Gatineau de développer et de maintenir des relations harmonieuses et constructives avec les deux réserves autochtones sur son territoire dont la Réserve Kitigan Zibi Anishinabeg;

Considérant que la MRCVG est appelée à donner son avis sur l'opportunité pour la Réserve Kitigan Zibi Anishinabeg d'agrandir son territoire sur une superficie de 24 km carrés du domaine de l'État, ne causant aucun préjudice à l'une ou l'autre des parties en matière de fiscalité, de planification et d'harmonisation du développement sur ledit territoire.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu :

- Que la MRCVG donne un avis favorable à la cession d'un territoire de 24 km carrés du domaine de l'État, à proximité de la Forêt de l'Aigle, par le Gouvernement du Québec à la Réserve Kitigan Zibi Anishinabeg;
- Que le Gouvernement du Québec procède le plus rapidement possible à la cession des dites terres et qu'il avise la MRCVG, le cas échéant, de tout obstacle ou embûche politique ou juridique pouvant survenir dans le cadre de cette transaction.

ADOPTÉE

2014-R-AG119

Parc Linéaire – Avis de motion – Présentation à une séance ultérieure du Règlement 2014-262 modifiant les règlements relatifs à la détermination l'emplacement d'un parc régional sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (règlements 95-93 et 2001-123)

Avis est donné par monsieur le conseiller Laurent Fortin qu'un projet de règlement portant le numéro 2014-262 modifiant les règlements relatifs à la détermination de l'emplacement d'un parc régional sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (règlements 95-93 et 2001-123), sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

2014-R-AG120

Acquisition de photocopieurs – Centre de services partagés

Considérant l'échéance des contrats de location des photocopieurs actuellement utilisés à la MRCVG;

Considérant les démarches débutées en 2013 pour l'acquisition de nouveaux photocopieurs répondant aux besoins réels et actuels des différents services de la MRCVG;

Considérant la possibilité pour la MRCVG d'acquérir ces équipements aux prix soumis suite à un appel d'offres provincial lancé via le Centre de services partagés Québec;

Considérant que les prix ainsi obtenus sont inférieurs au coût initialement estimé par la MRCVG pour l'acquisition des quatre photocopieurs requis;

Considérant que le coût mensuel de location de quatre photocopieurs Xerox, pour un contrat d'une durée totale de 60 mois, sera de 437,62 \$.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu d'autoriser la direction générale de la MRCVG à faire l'acquisition de quatre photocopieurs Xerox, pour un contrat de 60 mois, au coût mensuel de 437,62 \$, et à signer tout contrat relatif à cette location.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Correspondance officielle reçue – Proposition des Ours Blancs – Parc linéaire

Monsieur le préfet informe les membres d'une proposition reçue des Ours Blancs relativement à l'entretien du Parc linéaire. Cette demande sera étudiée par le comité des Loisirs et de la Culture.

Note au procès-verbal – Période de questions et parole du public

Plusieurs citoyens s'adressent au Conseil.

- M. Sylvain Marchand, président des Ours Blancs, informe les membres des avantages possibles d'une gestion du Parc linéaire par cet organisme, notamment quant à l'accessibilité des différents fonds combinés, la disponibilité de machinerie et l'expertise de ses membres.
- M. Martin Lafrenière, substitut pour la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, souhaite sensibiliser le Conseil à la réalité de nombreux conseillers municipaux, suite à l'adoption d'une résolution par son conseil municipal, demandant à la MRC de favoriser la tenue de rencontres en soirée.
- Un questionnement est soulevé par Mme Dorothy Ste-Marseille quant au financement du transport collectif.
- M. Bernard Caron, conseiller à la ville de Gracefield, demande au Conseil de la MRCVG de prévoir une rencontre avec le préfet pour l'utilisation du Parc linéaire par les VTT. M. Caron est invité à produire une demande écrite à cet effet, avec des précisions quant au projet souhaité, afin qu'il puisse être soumis au comité responsable de ce dossier pour étude.
- M. Patrick Courville, conseiller à la municipalité de Grand-Remous, souhaite qu'un suivi des demandes présentées par les citoyens pour le Plan de gestion du Touladi soit effectué auprès du MDDEFP.

2014-R-AG121

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu de clore la présente séance à 20 h 55.

ADOPTÉE

Michel Merleau
Préfet

Véronique Denis
Greffière et adjointe
à la direction générale